



## Maison en indivision, décès et succession

Par **cayola**, le **28/11/2013** à **21:42**

Bonsoir,

Mon frère est décédé début novembre. Il avait acheté, avec son ex compagne, une maison en indivision. L'ex a demandé à sortir de l'indivision mais le dossier n'avait pas été réglé avant le décès. Du coup, la situation est la suivante :

- elle réclame sa part sur la maison
- les 3 enfants sont héritiers des biens de leur père

L'un des enfants est majeur, les deux autres mineurs.

L'ex n'est donc pas héritière. Peut-elle, alors qu'elle sera désignée "tutrice" de sa fille mais qu'elle ne l'est pas encore (certificat d'hérédité non encore rédigé) demander la mise sous scellés de la maison ? Cette maison ne comporte aucun bien de valeur. Des meubles de récupération et le nécessaire à la vie courante mais rien de valeur. Quel est l'intérêt, pour elle, alors qu'elle n'est pas héritière, de demander la mise sous scellés et en a t'elle le droit alors qu'au titre de l'indivision, elle n'est propriétaire que d'une partie des murs.

Par ailleurs, le notaire chargé d'organiser la succession ne répond pas à nos questions et semble peu réactif. Pouvons-nous faire transférer le dossier chez un autre notaire ? si oui, quelles sont les modalités pour cela ?

Merci d'avance pour vos avis et conseils.

Bonne soirée